

**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 11 JUILLET 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Décision n° DE-2024-07-11 216.	Délibération du BUREAU n° 5. BU-2023-12-04	Opération n° HEBOC1	<b>HENNEBONT</b> Acquisition en VEFA de 8 logements locatifs 11 Rue du Bourgneuf
--------------------------------	--	---------------------	---

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 04 décembre 2023, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers **1 emprunt**, pour un montant total de **1 014 278 €**, correspondant à 4 **lignes de prêts**, souscrit auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration foncier (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS Construction verte)	Prêt locatif à usage social foncier (PLUS Construction verte)
<b>Montant</b>	<b>359 492 €</b>	<b>184 724 €</b>	<b>311 503 €</b>	<b>158 559 €</b>
<b>Durée du préfinancement</b>	De 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 14 mois. Paiement en fin de période			
<b>Enveloppe</b>	-			
<b>Commission d'instruction</b>	-			
<b>Durée de la période</b>	Annuelle			
<b>Taux de la période</b>	2,6%		3,60%	
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
<b>Index</b>	Livret A			
<b>Marge fixe sur index</b>	-0,4%		+ 0,2%	
<b>Taux d'intérêt</b>	Livret A -0,4%		Livret A + 0,2%	
<b>Périodicité</b>	Annuelle			
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle			
<b>Modalité révision</b>	Double révisabilité			
<b>Taux progressivité de l'échéance</b>	-0,5%			
<b>Garanties</b>	50% LORIENT AGGLOMERATION, 40% COMMUNE D'HENNEBONT, 10% DEPARTEMENT DU MORBIHAN			

Fait à Vannes, le 11 juillet 2024

Certifiée exécutoire

Par délégation du Directeur Général,  
Le Secrétaire Général



**Sébastien BANON**